



Site Industriolo-portuaire d'Arles

APPEL A PROJETS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN SUR LE SITE INDUSTRIEL ET PORTUAIRE D'ARLES

COMPLEMENT N°1

Le règlement mis à disposition des candidats est complété des dispositions ci-dessous :

A) PRESENCE DE TUBES PIEZOMETRIQUES SUR LE TERRAIN

Les candidats sont informés que quatre tubes piézométriques sont situés sur le terrain objet de l'appel à projets.

Ces quatre équipements sont nécessaires au suivi de la nappe phréatique que l'ancien occupant des lieux est tenu de réaliser dans le cadre de sa cessation d'exploitation d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'implantation de ces équipements figure sur le plan ci-joint.

Le projet des candidats devra impérativement permettre la conservation de ces quatre équipements. Les candidats devront s'engager dans la convention d'occupation à conclure pour la réalisation de leur projet :

- A ne pas endommager ces équipements
- Et à permettre à l'ancien occupant de lieux, ou à son prestataire, d'accéder à ces équipements afin de pouvoir réaliser les mesures et prélèvements nécessaires, ceci à l'époque et suivant la fréquence fixée par les services de l'Etat chargé du suivi des ICPE.

Le déplacement de ces équipements, à la demande des candidats et à leurs frais exclusifs, pourra être envisagé, ceci après accord des services de l'Etat chargé du suivi des ICPE.



B) TAXE FONCIERE

Pour ce qui concerne le montant de la taxe foncière attachée à la parcelle, les candidats doivent se rapprocher des services fiscaux concernés pour une évaluation des montants annuels eu égard aux caractéristiques de leur projet.

C) CHARGES D'EXPLOITATION DU RESEAU FERROVIAIRE DU SIP D'ARLES

Les charges d'exploitation du réseau ferré du SIP d'Arles feront l'objet d'une nouvelle répartition en fonction des projets qui seront retenus au terme du présent appel à projets via la conclusion d'une nouvelle convention avec les occupants utilisant ce réseau ou via la constitution entre eux d'une association syndicale.